

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à 19H00**



**N°101/2025 - Budget principal 2025 : décision modificative n°4**

Conseillers en exercice : **25** - Présents : **21** - Excusés avec Pouvoir : **3** - Excusée sans Pouvoir : **0**  
Absente : **1** – Votants : **24**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 12 NOVEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 6 novembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mesdames, Messieurs :

FERAUD Valérie (a donné pouvoir à Guillaume FAUVET), MIRALLES Bruno (a donné pouvoir à Patrick BOUVARD), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à CHAUDET Lydie).

**ÉTAIT ABSENTE :**

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**François BIRRAUX, Adjoint aux Finances**, précise que la délibération proposée a pour objectif de réajuster les crédits en vue de :

- Régler le solde de l'attribution de compensation d'investissement due à Grand Bourg Agglomération au titre de la refacturation de la part investissement 2024-2025 de la DSI mutualisée,
- Rembourser à l'Etat un trop perçu de 2024 sur la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) de 17 726€,
- Mandater l'ensemble des dotations aux amortissements.

La décision modificative est détaillée dans le tableau ci-dessous :

BUDGET GENERAL - 2025 Décision modificative n° 4							
FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
042	6811	Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	32 000,00 €				
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs (trop perçu TICFE [taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité] 2024)	17 226,00 €				
023	023	Virement à la section d'investissement	- 49 226,00 €				
TOTAL			- €	TOTAL			- €
INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
204	2046	Attributions de compensation d'investissement (GBA/DSI mutualisée)	2 794,00 €	040	28188	Autres immobilisations corporelles (dotations)	32 000,00 €
23	2313	Constructions	- 49 226,00 €			Virement de la section de fonctionnement	- 49 226,00 €
TOTAL			- 46 432,00 €	TOTAL			- 17 226,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025  
Publication : 04/12/2025

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget Principal,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessus,

**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'intégration de cette décision modificative n°4 et pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**



Le secrétaire,  
**Patrick BOUVARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251112-101\_2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025  
Publication : 04/12/2025